

Séance  
extraordinaire  
15 avril 2019

**Procès-verbal** de la séance **EXTRAORDINAIRE** tenue le **15 avril 2019 à 19 h** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Marcel ROY,	Conseiller;
Patrice LIRETTE,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;
Claude POUPART,	Conseiller;
Mario GUÉRIN,	Conseiller;

Absence motivée :

Patrick PHANEUF,	Conseiller;
------------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général & secrétaire-trésorier
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe

#### **AVIS DE CONVOCATION**

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu, dans les délais, l'avis de convocation contenant les sujets ci-dessous mentionnés.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

2019-04/117

#### **ADOPTION - ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil modifie l'ordre du jour de la séance de la façon suivante:

Les points suivants seront retirés à l'ordre du jour, à savoir :

- Prix bénévolat/Loisir et Sport Montérégie - Soirée reconnaissance Montérégienne 2019
- Nomination d'une adjointe administrative pour le service des travaux publics

#### **ORDRE DU JOUR**

1. AVIS DE CONVOCATION
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
  - 4.1. Nomination d'un journalier saisonnier pour le service des travaux publics
  - 4.2. Nomination - Inspecteur en urbanisme et environnement - Monsieur Michael LAVOIE
  - 4.3. Nomination - Inspectrice en urbanisme et environnement - Madame Josée MATTE
  - 4.4. Divulgateion d'un intérêt pécuniaire particulier (Maire)
  - 4.5. Nomination Coordonnatrice du camp de jour 2019
  - 4.6. Fin - Divulgateion d'un intérêt pécuniaire particulier
  - 4.7. Nomination chef animateur camp de jour 2019
  - 4.8. Toutes décisions relatives aux ressources humaines - Service de sécurité incendie
  - 4.9. Dépôt du procès-verbal du Comité des ressources humaines daté du 28 mars 2019 et acceptation des recommandations
5. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
  - 5.1. Adjudication de contrat - Transfert des boues aux étangs aérés

6. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1. Adjudication de contrat de vidange de fosses septiques résidentielles - secteur urbain
7. LOISIRS ET CULTURE
  - 7.1. Adjudication - contrat de surveillance des travaux - réaménagement-agrandissement de la bibliothèque
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES**

2019-04/118

##### **Nomination d'un journalier saisonnier pour le service des travaux publics**

**ATTENDU** la publication d'une offre d'emploi pour le poste d'un journalier saisonnier pour le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du Comité de sélection, autorise l'embauche de monsieur Félix DESROCHERS-GRATTON, à titre de journalier saisonnier pour le service des travaux publics, suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux et lui accorde le salaire prévu à l'échelon 1 à sa date d'entrée en fonction, soit le 23 avril 2019.

ADOPTÉE

2019-04/119

##### **Nomination - Inspecteur en urbanisme et environnement - Monsieur Michael LAVOIE**

Sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du Comité de sélection, autorise l'embauche de monsieur Michaël LAVOIE, à titre d'inspecteur en urbanisme et environnement, suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux et lui accorde le salaire prévu à l'échelon 1 de la fonction selon la grille salariale en vigueur à sa date d'entrée en fonction, soit le 6 mai 2019;

QUE ce conseil, sur préapprobation de la directrice du service, autorise monsieur Michaël LAVOIE à émettre et signer tous permis et certificats conformément aux règlements municipaux applicables, tous avis et constats d'infractions et autres documents reliés au service de l'urbanisme de la Municipalité.

ADOPTÉE

2019-04/120

##### **Nomination - Inspectrice en urbanisme et environnement - Madame Josée MATTE**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du Comité de sélection, autorise l'embauche de madame Josée MATTE, à titre d'inspectrice en urbanisme et environnement, suivant les conditions stipulées dans la politique administrative des employés municipaux et lui accorde le salaire de 20 \$ l'heure à sa date d'entrée en fonction, soit le 6 mai 2019;

QU'à l'obtention de son diplôme universitaire en urbanisme, ce conseil lui accorde le salaire prévu à l'échelon 1 de la fonction selon la grille salariale en vigueur;

QUE ce conseil, sur préapprobation de la directrice du service, autorise madame Josée MATTE à émettre et signer tous permis et certificats conformément aux règlements municipaux applicables, tous avis et constats d'infractions et autres documents reliés au service de l'urbanisme de la Municipalité.

ADOPTÉE

**Divulgence d'un intérêt pécuniaire particulier (Maire)**

En vertu de l'article 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le Maire, monsieur Jean-Guy HAMELIN, déclare son intérêt et s'abstient de participer et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur la prochaine résolution.

Monsieur Marcel ROY, maire-suppléant agira comme président d'assemblée pour le prochain sujet indiqué à l'ordre du jour.

2019-04/121

**Nomination Coordonnatrice du camp de jour 2019**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Sous la présidence du maire-suppléant, Monsieur Marcel ROY,

QUE ce conseil, sur la recommandation de la directrice du service des loisirs, culture et vie communautaire, autorise l'embauche de madame Jade HAMELIN, à titre de coordonnatrice du camp de jour 2019, au taux horaire selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

**Fin - Divulgence d'un intérêt pécuniaire particulier**

Le Maire, monsieur Jean-Guy HAMELIN, reprend son rôle de président à la table de Conseil.

2019-04/122

**Nomination chef animateur camp de jour 2019**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du Comité de sélection, autorise l'embauche de madame Brielle HAMELIN, à titre de chef animatrice du camp de jour 2019, au taux horaire selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

**Toutes décisions relatives aux ressources humaines - Service de sécurité incendie**

2019-04/123

**Terminaison d'emploi - Employé Jean-François YELLE et autorisation de signature d'une entente de départ**

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil mette fin à l'emploi de monsieur Jean-François YELLE en date du 19 avril 2019 et autorise le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer une entente de départ.

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à faire le nécessaire pour réaliser les modalités convenues dans l'entente.

ADOPTÉE

2019-04/124

**Nomination - Chef aux opérations du service de sécurité incendie**

Sur proposition de **Marcel ROY**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur la recommandation du directeur général et secrétaire-trésorier, autorise l'embauche de monsieur Benoît SMAHA, à titre de chef aux opérations du service de sécurité incendie, suivant les conditions stipulées dans la politique relative aux conditions générales de travail des employés au niveau cadre et lui accorde l'échelon 5 de sa fonction selon la grille salariale en vigueur à sa date d'entrée en fonction, soit le 15 avril 2019;

ADOPTÉE

2019-04/125

**Dépôt du procès-verbal du Comité des ressources humaines daté du 28 mars 2019 et acceptation des recommandations**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Le conseil prend acte du dépôt du procès-verbal de la réunion du Comité des ressources humaines tenue le 28 mars 2019 et accepte les recommandations du Comité, telles que stipulées.

ADOPTÉE

**TRAVAUX PUBLICS**

2019-04/126

**Adjudication de contrat - Transfert des boues aux étangs aérés**

**ATTENDU** les propositions reçues de trois entrepreneurs pour transférer les boues aux étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Patrice LIRETTE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil, sur recommandation de la firme Tétra Tech QI inc., octroie le contrat d'une valeur estimée de 12 849\$ (taxes exclues) pour transférer les boues de l'étang 4 vers l'étang 1 à Campor Environnement inc., plus bas soumissionnaire conforme, selon les taux unitaires soumis:

Description	Prix (avant taxes)
Mobilisation et démobilitation du site	6 415,00 \$/forfait
Pompage des boues (\$/h)	459,60 \$/heure
Frais de pension (\$/jour/pers.)	inclus

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2019 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

**URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

2019-04/127

**Adjudication de contrat de vidange de fosses septiques résidentielles secteur urbain**

**ATTENDU** que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de cinq soumissionnaires et que deux soumissions ont été reçues, à savoir:

Nom de l'entreprise	Montant total pour les années 2019 à 2021 (taxes exclues)	Montant pour l'année 2022 (taxes exclues)	Montant pour l'année 2023 (taxes exclues)
Services de rebuts Soulanges inc.	489.00 \$	169.00 \$	172.00 \$
Sani-Vrac	540.00 \$	195.00 \$	200.00 \$

**ATTENDU** que la soumission de Sani-Vrac n'est pas conforme quant à la méthode d'exécution des travaux décrite dans les clauses techniques de l'appel d'offres et au dépôt d'une preuve d'assurance responsabilité civile;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroie le contrat pour la vidange des fosses septiques résidentielles à Services de rebuts Soulanges inc., plus bas soumissionnaire conforme et adjuge le contrat de la façon suivante:

a) Pour la période de 2019 à 2021, au montant 489,00 \$ (taxes exclues) détaillé comme suit:

- coût unitaire de la vidange par fosse septique résidentielle pour l'année 2019: 160.00 \$ (taxes exclues);
- coût unitaire de la vidange par fosse septique résidentielle pour l'année 2020: 163.00 \$ (taxes exclues);
- coût unitaire de la vidange par fosse septique résidentielle pour l'année 2021: 166.00 \$ (taxes exclues);

Des frais de surcharge en hiver ou en période de dégel s'appliqueront en sus du taux de base. À titre informatif, le taux de l'entrepreneur pour l'année 2019 est de 30.00 \$.

b) se réserve le droit de prolonger le contrat pour la période couvrant le:

- 1er mai 2022 jusqu'au 30 avril 2023, au coût unitaire de la vidange par fosse septique résidentielle au montant de 169,00 \$ (taxes exclues), sur simple résolution adoptée au plus tard le 31 décembre 2021;
- 1er mai 2023 jusqu'au 30 avril 2024, au coût unitaire de la vidange par fosse septique résidentielle au montant de 172,00 \$ (taxes exclues), sur simple résolution adoptée au plus tard le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE

## **LOISIRS ET CULTURE**

2019-04/128

### **Adjudication - contrat de surveillance des travaux - réaménagement-agrandissement de la bibliothèque**

**ATTENDU** que le 11 septembre 2018, la Municipalité a octroyé un contrat de gré à gré pour des services professionnels d'architecture à MDTP, atelier d'architecture inc. au montant de 21 500\$ (taxes exclues) afin de modifier les plans et devis pour le projet de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque municipale, préparer l'appel d'offres et procéder à une surveillance occasionnelle des travaux;

**ATTENDU** qu'à ce moment, la Municipalité prévoyait faire elle-même la surveillance des travaux;

**ATTENDU** que le contrat de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque a été donné le 2 avril 2019 à Renovations Alexandre Léveillé inc., tel qu'il appert de la résolution numéro 2019-04/88;

**ATTENDU** que la situation qui prévaut présentement au service des travaux publics, notamment l'arrivée de nouveaux employés, les nouveaux projets d'entretien et réparation des réseaux routiers et assainissement des eaux usées, ne permettra pas à la Municipalité de procéder à la surveillance des travaux;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'octroyer un contrat de surveillance accrue des travaux par la firme d'architectes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Claude POUPART**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte l'offre de services professionnels d'architecture de MDTP, atelier d'architecture inc., datée du 9 avril 2019, pour effectuer une surveillance accrue pendant les travaux de réaménagement et d'agrandissement de la bibliothèque municipale au montant de 16 400\$ (taxes exclues) et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier ou le directeur des services techniques à signer tout document pertinent en lien avec la présente résolution.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires au règlement d'emprunt numéro 2017-274 suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2019-04/129

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de **Mario GUÉRIN**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h17, de lever la séance.

*(s) Jean-Guy Hamelin*  
\_\_\_\_\_  
Jean-Guy HAMELIN, Maire

*(s) Daniel Prince*  
\_\_\_\_\_  
Daniel PRINCE, Directeur général &  
secrétaire-trésorier